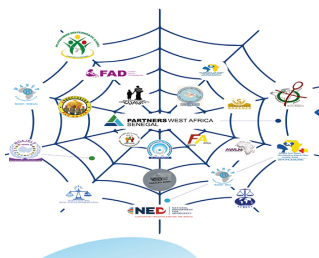


POLICY BRIEF 2

JUIN 2026

De la participation symbolique à la participation effective : renforcer le rôle des femmes dans la gouvernance transfrontalière



« Les Sentinelles des Résolutions Femmes, Paix et Sécurité et de la cohésion sociale » - S-FPS -CS

« Gouvernance transfrontalière, souveraineté et sécurité de l'Afrique : quelle(s) place(s) pour les femmes ? »

le 22 Avril 2026 au King Fahd Palace – Dakar (Senegal)

MESSAGES CLÉS

- La participation des femmes dans la gouvernance transfrontalière doit dépasser la simple représentation pour devenir effective, opérationnelle et durable.
- Le renforcement des capacités techniques et numériques des femmes constitue un levier essentiel de prévention des menaces hybrides. L'autonomisation économique des femmes renforce leur résilience et leur contribution à la paix et à la sécurité.
- L'institutionnalisation de mécanismes féminins d'alerte précoce et de veille communautaire est indispensable à une gouvernance frontalière inclusive.
- Les États, les collectivités territoriales et les partenaires doivent assurer un financement durable de ces dispositifs.

Mots clés : *gouvernance transfrontalière ; femmes ; bajenu gox (réseau de marraines au Sénégal) ; autonomisation ; leadership ; renforcement de capacité ; prévention ; cohésion sociale ; paix ; sécurité.*

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent policy brief est issu de la rencontre scientifique intitulée « Gouvernance transfrontalière, sécurité et souveraineté en Afrique de l'Ouest et au Sahel : quelle place pour les femmes ? », organisée par Partners West Africa-Sénégal dans le cadre du programme « Les Sentinelles des Résolutions Femmes, Paix et Sécurité et de la Cohésion sociale ».

Malgré la reconnaissance croissante du rôle des femmes dans la prévention des conflits, la médiation communautaire et les systèmes d'alerte précoce, leur participation demeure souvent ponctuelle et insuffisamment institutionnalisée. Les femmes constituent pourtant des actrices stratégiques de la sécurité collaborative dans les espaces frontaliers.

Ce document met en évidence les principaux obstacles à leur participation effective, notamment les insuffisances en matière de formation, d'autonomisation économique, d'accès aux technologies numériques et de reconnaissance institutionnelle. Il formule des recommandations visant à renforcer durablement leur contribution à la gouvernance transfrontalière, à la cohésion sociale et à la résilience communautaire.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Afrique fait aujourd'hui face à plusieurs menaces hybrides qui évoluent progressivement mais sûrement et dont le principal danger réside dans leur interconnexion. Aucun État n'est véritablement à l'abri tant que les frontières sont perçues comme de simples lignes de séparation et non comme des espaces vivants avec des opportunités et des faiblesses pouvant ainsi constituer soit des leviers de stabilité, soit des zones de vulnérabilité.

Le contexte africain actuel est marqué par la montée fulgurante des attaques terroristes, des trafics d'armes, trafics illicites, de la cybercriminalité, ainsi que par l'usage croissant des technologies à des fins de désinformation et de manipulation, autant de menaces qui se nourrissent mutuellement et se renforcent à cause des fragilités existantes (la CEDEAO a recensé plus de 450 attaques terroristes entre janvier et novembre 2025, selon UN News). Elles profitent et se nourrissent de la porosité des frontières, des disparités sociales, de la pauvreté, du sous-développement, des frustrations sociales, du manque d'infrastructures et de l'absence ou de la faiblesse de la présence étatique dans certaines zones. Les attaques dans le Sahel sont passées de moins de 1 900 en 2019 à plus de 5 500 en 2024 et l'instabilité se propage désormais vers les pays côtiers du golfe de Guinée (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana),¹ effaçant la frontière entre un Sahel instable et une Afrique de l'Ouest jugée stable. Toutes ces vulnérabilités créent ainsi un terreau fertile à la propagation de l'insécurité et au renforcement de ces menaces hybrides. Face à cette réalité, les réponses ne peuvent plus rester limitées à des approches traditionnelles et exclusivement sécuritaires.

Dans un monde où les menaces, mais également les dynamiques sociales et les moyens d'action nécessaires pour y répondre ont évolué, la sécurité ne peut plus être placée sous la responsabilité exclusive d'acteurs spécifiques. Elle doit désormais reposer sur une approche inclusive, collaborative et multisectorielle, intégrant l'ensemble des composantes de la société.

Au nom du concept actuel de la sécurité collaborative, toutes les couches sociales ont un rôle légitime à jouer dans la construction de la paix et de la sécurité, parmi lesquelles nous pouvons notamment citer les jeunes et surtout les femmes. En tant que mères, sœurs, éducatrices, actrices communautaires et souvent les plus proches de la population, les femmes constituent des vectrices naturelles de résilience et de paix. Leur implication effective dans les mécanismes de gouvernance, d'alerte précoce, de médiation et de prévention des conflits représente aujourd'hui une nécessité pour bâtir des sociétés plus stables, inclusives et résilientes.



¹ « Le Sahel devient l'épicentre mondial de la violence terroriste en 2025 », Révolution africaine, El Djezairi Bilal.

2. PROBLÉMATIQUE ET ANALYSE DE LA SITUATION

La bonne gouvernance des zones transfrontalières impose, selon un constat quasi unanime, une approche inclusive. Nul doute que les chercheurs, parlementaires, institutions et OSC s'accordent sur ce point, mais ne devrions-nous pas nous poser la question de savoir si cette participation est uniquement symbolique ou si elle nécessite d'autres aspects plus techniques pour la rendre plus efficace, effective et ainsi plus légitime ? En effet, les femmes au niveau des zones transfrontalières jouent, à bien des égards, des rôles de médiatrices et vectrices communautaires de paix. Selon ONU Femmes, dans les zones frontalières du Mali et du Niger, la participation des femmes à la prévention des conflits est passée de 5 % à 25 % entre 2020 et 2022, contribuant à résoudre plus de 100 conflits liés aux ressources naturelles (UN Women Knowledge Hub).

Présentes sur le terrain, elles sont proches de la population, ont la confiance des communautés, peuvent détecter les prémices de dynamiques inédites, jusque-là méconnues au sein des communautés, et constituent les socles de la famille — souvent celles qui la nourrissent à travers la transformation, les échanges et le commerce au niveau des frontières. Toutefois, malgré leur performance, leur implication et leur capacité à gérer et à prévenir les conflits, leur participation se limite parfois seulement à la consultation et à la mobilisation ponctuelle. Pour remédier à cette situation, la formation doit impérativement précéder toute action ; les femmes doivent ensuite être équipées, financées et intégrées de manière institutionnelle dans le dispositif de sécurité, d'alerte précoce et de gouvernance transfrontalière. Le principal défi n'est donc pas tant de les impliquer que de transformer cette implication en capacité réelle et opérationnelle d'action.

La sécurité, l'autonomisation économique, la formation, la souveraineté et la paix sont tous étroitement liés : une femme économiquement stable, formée aux outils numériques et aux technologies de communication, intégrée aux mécanismes locaux et soutenue par les institutions modernes, est une femme capable de participer aux alertes, de résister aux fléaux, de sensibiliser et de devenir un relais communautaire crédible. Les femmes sont déjà au cœur des dynamiques locales de sécurité — médiation, sensibilisation, remontée d'information, règlement de conflit — mais restent souvent invisibles, avec une participation demeurant symbolique.

Certes, des formations dédiées existent déjà (signes d'alerte précoce, radicalisation, méfaits du numérique), mais il conviendrait de les multiplier en intégrant toutes les composantes nécessaires à la prévention et à la lutte contre les menaces hybrides. Les femmes des zones frontalières occupent une place stratégique au sein des communautés et disposent d'une connaissance approfondie des réalités territoriales ; cependant, sans outils adaptés ni accompagnement économique et institutionnel durable, leur potentiel reste sous-exploité.

Au niveau des espaces frontaliers, les femmes sont également au cœur de l'activité économique : commerce transfrontalier, échanges locaux, transformation de produits. Selon le PNUD (avec le WANEP, « Promoting Peace through Women's Leadership and Political Participation: Evidence from the Sahel »), les femmes assurent environ 70 % du commerce transfrontalier informel en Afrique et près de 80 % de la main-d'œuvre agricole, sans que cette contribution ne se traduise par une représentation équivalente dans les mécanismes de gouvernance des frontières. Ce commerce informel représente jusqu'à 64 % de la valeur ajoutée au Bénin, 46 % au Mali et 41 % au Tchad, où les femmes en sont les principales actrices (UN Women Knowledge Hub). Parallèlement, 71 % des femmes commerçantes déclarent ne pas maîtriser suffisamment les procédures douanières et administratives applicables aux frontières, ce qui limite leur participation à une gouvernance économique plus inclusive (CEA – ONU).

La stabilité économique est également liée à la santé mentale et donc à la capacité de vigilance et à l'engagement citoyen : en réduisant les difficultés financières, l'autonomie économique permet à la femme de se consacrer davantage à l'éducation, au bien-être familial, à l'engagement communautaire et au développement personnel — renforçant ainsi la stabilité économique des populations et leur potentiel en matière de sécurité collaborative, de bonne gouvernance et de souveraineté.

3. RECOMMANDATIONS

À l'attention des États

- ▶ Intégrer les femmes dans les dispositifs nationaux d'alerte précoce.
- ▶ Créer des mécanismes institutionnels permanents de participation féminine dans les zones frontalières.
- ▶ Faciliter le commerce transfrontalier exercé par les femmes.

Collectivités territoriales

- ▶ Mettre en place des cellules locales féminines de veille et de médiation.
- ▶ Soutenir les initiatives économiques portées par les femmes.

Partenaires techniques et financiers

- ▶ Financer les programmes de formation continue.
- ▶ Soutenir les équipements numériques communautaires.
- ▶ Appuyer la création de réseaux transfrontaliers de femmes leaders.

À l'attention des OSC

- ▶ Renforcer les capacités en médiation, analyse sécuritaire et lutte contre la désinformation.
- ▶ Assurer le suivi post-formation et le mentorat.



CONCLUSION

Les femmes constituent déjà des actrices essentielles de la sécurité collaborative dans les espaces frontaliers. Toutefois, leur contribution demeurera limitée tant qu'elle ne sera pas soutenue par des investissements durables dans le renforcement des capacités, l'autonomisation économique et l'institutionnalisation de mécanismes de participation. La question n'est donc plus de savoir si les femmes doivent participer à la gouvernance transfrontalière, mais comment transformer leur participation en pouvoir réel d'action, de décision et d'influence.

Passer d'une participation symbolique à une participation opérationnelle exige désormais une volonté politique forte, des ressources adaptées et une reconnaissance effective du leadership féminin comme pilier de la paix, de la sécurité et de la souveraineté en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

POURQUOI L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE EST-ELLE UNE QUESTION DE SÉCURITÉ ?

Une femme disposant de revenus stables est davantage en mesure de :

- ▶ protéger sa famille ;
- ▶ participer aux mécanismes communautaires de prévention ;
- ▶ résister aux discours de manipulation et d'extrémisme ;
- ▶ investir dans l'éducation et la santé de ses enfants ;
- ▶ contribuer à la résilience économique des territoires frontaliers.

L'autonomisation économique doit ainsi être considérée comme un investissement stratégique dans la paix, la sécurité et la cohésion sociale.

CADRES DE RÉFÉRENCE INTERNATIONAUX

1. Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité.
2. Résolution 2242 (2015) sur le leadership des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent, de la gouvernance transfrontalière et de l'impact du changement climatique.
3. Cadre politique de la CEDEAO pour la prévention des conflits.
4. Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles (2025).
5. Objectifs de développement durable 3, 5, 8, 10, 16 et 17.



Projet implémenté par Partners West Africa Sénégal sur financement de la National Endowment for Democracy (NED).

QUELQUES CITATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE

« L'autonomisation économique des femmes réduit la vulnérabilité. »

Excellence Zainab Alikotoko, Ambassadrice, Secrétaire exécutive du Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISS), Nigéria

« La première recommandation, c'est de laisser les femmes elles-mêmes s'organiser dans le cadre des passerelles - que l'on appelle parfois réseau ; elles connaissent leur problème mieux que quiconque. »

Excellence Hamadoun Touré, ancien Ministre de la Communication et de l'Économie numérique, Mali

« Les femmes ont besoin de smartphones pour communiquer et envoyer des alertes. »

Mme Elisa Tavares Pinto, Présidente régionale du REPSFECO, Guinée Bissau

« Pour avoir une forte nation, les femmes doivent être éduquées. »

Dr Ousman Ramadan, Président-Directeur du Centre Tchadien d'Études Stratégiques et de Recherches Prospectives, Tchad

« Il faut renforcer les capacités, il faut faire la formation en médiation, en gestion de conflits et l'analyse sécuritaire. »

Mme Nantenin Koné, Présidente du groupe de travail Femmes, Jeunes, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, Guinée

« L'intégration du leadership féminin, dont la gestion sécuritaire des frontières au Sénégal, repose sur une approche stratégique combinant réformes institutionnelles, formations spécialisées, renforcement de la résilience et partenariats internationaux, visant à passer d'une représentation symbolique à une participation opérationnelle significative. »

Lieutenant Delphine Diatta, Division Genre, Gendarmerie Nationale (Sénégal)

Sous la direction de : Pr Adjaratou Wakha AIDARA NDIAYE

Rédaction : Mme Aminata Colé KANE

Relecture : M. Mamadou SECK

Adresse : Liberté 6 Nord, Villa n° 08 – BP : 25 887 Dakar-Fann (Sénégal)

Tél : +(221) 33 867 70 98 / NINEA : 005105897 0V9

Mail : Direction_PWA@partnerswestafrica.org / awakha@partnerswestafrica.org

Site web : www.partnerswestafrica.org